

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 21 juin 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 21 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

13 juin 2017

et qu'elle a été faite le

13 juin 2017**Présents** : **Brans** : M. Michel ECARNOT **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenièrre** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M. Gérôme FASSENET **Montmirey-la-Ville** : M. Maurice RICHARD **DEVESVROTTE** **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 31**Absents suppléés** : 0**Absents excusés** : 13**Suppléés** :**Absents excusés** : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : Mme Joss BERNARD **Etrepigney** : M. Didier PEREZ **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Mutigney** : Mme Christine LECOMTE **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Denis JEUNET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Serre les Moulières** : M. Claude TERON

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Secrétaire de séance : Mme Josette PAILLARD**Délibération n°****DCC2017_06_086****Procurations de vote** :**Mandants** : M. Jean-Noël ARNOULD (COURTEFONTAINE) Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) Mme Martine VERMOT-DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Claude TERON (SERRE LES MOULIERES)
Mandataires : M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gilbert LAVRY (SALIGNEY)**Objet** :

Micro-Crèche à Salans : Travaux et demande de subvention CAF

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

MICRO-CRECHE A SALANS : TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION CAF

La Communauté de Communes Jura Nord souhaite transformer l'ancienne école de Salans en micro-crèche intercommunale (accueil agréé pour 10 enfants de 0 à 3 ans) ; le bâtiment étant adaptable à ce changement de fonction.

A noter que le Multi accueil présent sur la commune de Fraisans ne peut satisfaire toutes les demandes (38 demandes pour la rentrée 2017 et 12 équivalents temps pleins disponibles au multi accueil) et la grande majorité des demandes concerne le secteur. La proximité des deux communes n'est donc pas gênante et peut même présenter un avantage dans les liens qui peuvent se créer. Par ailleurs, le projet vise aussi à répondre aux difficultés des familles travaillant en horaires atypiques en proposant une amplitude d'ouverture large.

L'étude sur les adaptations nécessaires au changement de fonction du bâtiment dans un délai court a été accompagnée par l'architecte conseil du CAUE 39 et le service technique Jura Nord.

Elle permet de renseigner les principes d'aménagement et notamment : l'entrée principale (à protéger de la pluie) ; à positionner l'espace de vie ; à organiser la zone de repos (2 chambres) ; restructurer la zone sanitaire adaptée à la petite enfance, avec espace personnel ; réduire les circulations et mettre en communication directe la salle de vie et l'espace repas/office ; inclure une zone cuisine dans l'espace repas ; créer une buanderie ; aménager un bureau de direction sous préau (ossature et bardage bois).

Il s'agit de réaliser des travaux limités, essentiellement de second œuvre (cloison séparative dans l'espace repos ; sol flottant dans salles de classe ; peinture, carrelage ; chauffage & sanitaire ; électricité, signalétique sécurité) et percer un mur porteur d'une nouvelle ouverture entre la salle de vie et l'accès restauration dans l'ancien espace informatique. Et réaliser une végétalisation de la cour et un local « poubelle ». Partie des travaux pourra être réalisée en régie. L'investissement mobilier permettra l'aménagement intérieur (zone cuisine, espace accueil, changes et soins dans la salle de vie, espaces d'activités...).

Le plan de financement est le suivant :

Coût global de l'opération	Montants HT	Financement global du projet	Montants	%
• Coût des travaux	50 808,00 €	• CAF		
• Honoraires	2 400,00 €	Subvention	88 798,40 €	80
• Equipements matériel et mobilier	57 790,00 €	• Apport propre de l'œuvre	22 199,60 €	
MONTANT HT	110 998,00 €	MONTANT	110 998,00 €	
MONTANT TTC	133 924,00 €			

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte l'opération et arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- sollicite l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux démarches nécessaires pour la mise à disposition du bâtiment de la commune de Salans ;
- autorise Monsieur le Président à signer un bail emphytéotique avec la commune de Salans et à signer tout autre acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0